

Coss infos



En bref

Office de la population - horaire d'été

Le jeudi, l'Office de la population est ouvert jusqu'à 18h30. Durant une partie des vacances scolaires de l'été, soit du 16 juillet au 13 août, cet office dermeta le jeudi à 17h. ■

NatuRando - Nouveau recueil

Le nouveau recueil des balades

NatuRando est en vente à l'administration communale, au prix de Fr. 20.-. Il contient le descriptif de 34 sentiers situés dans un périmètre délimité par la frontière genevoise, la Venoge, Romainmôtier, Vallorbe et la Vallée de Joux. Ce recueil est édité par la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois.

www.naturando.ch ■

Tondeuses à gazon

Dès le printemps et jusqu'à l'automne, le bruit des tondeuses à

gazon constitue une source de nuisances pour le voisinage. Afin d'améliorer la qualité de vie de chacun et éviter tous conflits, déclarés ou latents, entre voisins, la Municipalité recommande d'effectuer ce travail dans le cadre de l'hopraire ci-dessous:

- du lundi au jeudi: de 8h à 20h

- le vendredi: de 8h. à 18h

- le samedi: de 9h à 18h

Aucune activité avec des machines et appareils bruyants ne peut avoir lieu les dimanches et jours fériés. ■

Conseil communal: lundi 22 juin, 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2008
4. Rapport de la Municipalité de Cossonay sur les comptes de l'année 2008 - rapport de la commission des fiances
5. Rapport de la Municipalité sur sa gestion pendant l'année 2008 - rapport de la commission de gestion
6. Préavis 03/2009 relatif à l'adhésion de la commune de Cossonay à l'Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge à La Sarraz - rapport de la commission ad hoc
7. Préavis 04/2009 concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment scolaire PAM 4 - rapport de la commission ad'hoc
8. Postulat de Philippe Mayer relatif à des arrêts de bus supplémentaires à Cossonay - rapport de la commission chargé d'étudier le rapport de la Municipalité.
9. Préavis 05/2009 concernant l'adoption du Plan partiel d'affectation «Campagne des Chavannes». Commision proposée: Patrick Luscher, Yves Corday, Roland Pantet.
10. Préavis 06/2009 relatif à l'approbation de la déclaration d'engagement de la commune de Cossonay sur la voie du développement durable. Commission proposée: Samuel Grossenbacher, Henri Pasche, Sylvie Demont.
11. Communications éventuelles de la Municipalité
12. Communications éventuelles des membres des commissions permanentes, propositions individuelles et divers.
13. Election d'un membre à la commission des finances.
14. Election du breau: président, 1^{er} vice-président(e), 2^e vice-président(e), 2 scrutateurs/trices, 2 scrutateurs/trices suppléant(e)s. ■

Salle du Conseil communal sise à la maison de Ville, Place du Temple - séance publique.

PENTHALAZ Funiculaire de la Gare à la Ville de Cossonay SA

Le CG a changé de mains

Par
Christian Dutoit

La salle de réunion du Verger a accueilli vendredi dernier l'assemblée générale des actionnaires du CG (funiculaire Cossonay - Gare - ville). Peut-être est-ce à cause de la canicule qui régnait, mais ils étaient relativement peu nombreux à avoir entrepris le déplacement pour assister à la séance, suffisamment toutefois pour qu'elle puisse se tenir.

Le conseil d'administration, désireux de développer des synergies régionales avait fin 2007 entrepris des démarches en vue d'un rapprochement avec le MBC (Transports de la région Morges - Bière - Cossonay). Les tractations ont rapidement abouti et le 14 mars 2008, ledit conseil approuvait la remise de la conduite opérationnelle du funiculaire aux MBC qui en assure maintenant la direction dès le 1^{er} mai de l'an passé par l'intermédiaire de son directeur, Michel Pernet, ceci sur la base d'un contrat de prestations conclu entre les deux organismes.

Si dans un premier temps le Funiculaire demeure une entreprise indépendante, une fusion est d'ores et déjà planifiée à moyen terme. Depuis qu'il a rejoint Mobilis et sa communauté tarifaire, il est possible de voyager dans toutes les localités de ce périmètre avec un seul titre de transport. Avec la mise en service du distributeur de billets CFF à la station supérieure, la clientèle peut obtenir un titre de transport pour la

plupart des destinations nationales ainsi que des abonnements mensuels. L'automate de la station inférieure, loué aux T.L. n'émet lui que des billets pour la CTV et quelques destinations hors zone.

Le fonctionnement et les capacités de l'appareil de la station supérieure ont été présentés au public durant la semaine de la mobilité 2008, avec le soutien de la commune de Cossonay. L'exploitation durant l'année écoulée s'est déroulée sans problème, si ce n'est le montage d'une ligne de sécurité dans la partie supérieure du tracé, l'installation d'une porte de secours en cas d'immobilisation à la station supérieure, le changement de garniture des roues de traction et aussi celui du moteur d'entraînement. A noter que les incivilités constatées durant les précédents exercices n'ont pas disparu mais qu'elles ne sont pas en augmentation, malgré une hausse

de près de 16% du nombre des usagers.

Quant à la sécurité, elle impose la planification de la réfection complète des voies, vieilles de plus de 30 ans, une mise à niveau des installations électriques et électroniques de la station haute ainsi qu'une éventuelle adaptation des cabines. Les charges ont augmenté de 4,2 et les recettes de 6,4%, mais l'exploitation, déficitaire de Fr. 360'000.- ne dégage un solde positif que grâce aux indemnités (Fr. 366'000.-) perçues selon la Loi sur les chemins de fer. Mais, selon les mots de conclusion de René Jomini, président du Conseil d'administration, ce moyen de transport offre un service appréciable aux habitants des deux cités. Il faut donc penser au funiculaire et le pérenniser, 212'800 passagers convaincus de ces dires l'ont emprunté l'an dernier, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans! ■



Ces «petites boîtes» reliées à un câble sont indispensables à de nombreux pendulaires. ChD